Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201826-20251127-CM_27_11_25_010-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 27 novembre 2025

Date de la convocation : 21 novembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.
Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD - Jeanne-Noëlle LAMOUR - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Mikaël CORBEL - Guillaume LE COQU - Guillaume LE COMTE - Baptiste LE GALL – Philippe LE GUEN - David DOMALAIN Jean-François LE FLOCH – Gaëlle ROUTIER
Absents avec procuration :
Sandrine GUILLAUME qui a donné pouvoir à Patrick BRIGANT
Christine THOUÉNON qui a donné pouvoir à Jean-Pierre BALLOUARD
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Laure FINGOLO
Gwendoline GUEGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Marie-Pierre LE MOUEL qui a donné pouvoir à Jeanne-Noëlle LAMOUR
Christophe LE BARTZ qui a donné pouvoir à Gaëlle ROUTIER
Denis FOLLET qui a donné pouvoir à David DOMALAIN
Secrétaire de séance : Mikaël CORBEL

DÉLIBÉRATION 27-11-25-010

Objet de la délibération : Budget communal – Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement pour 2026

M. le Maire rappelle que les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipulent que : « *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*
En outre, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, il peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des dépenses d'investissement prévu en 2025 était de 3 965 723 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») et ventilé comme suit pour les chapitres 21 et 23 :

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201826-20251127-CM_27_11_25_010-DE

Comptes	Crédits ouverts 2025	Limite autorisée	Crédits à ouvrir en attendant le vote du BP 2026 (inscriptions budgétaires à reprendre au BP 2026)	
D 21	405 490 €	101 372 €	C/2183-81 Matériel informatique	10 000 €
			C/ 2188 -81 Autres dépenses de matériels tous services	20 000 €
			TOTAL D 21	**30 000 €**
D 23	3 560 233 €	890 058 €	C/ 231 - 70 Bâtiments	50 000 €
			C/ 231 - 71 Aménagement BOULANGERIE	20 000 €
			C/231 - 73 Aménagement HALLE	26 000 €
			C/ 231 - 121 Voirie	100 000 €
			C/ 231 - 123 Aménagement bourg	400 000 €
			C/ 231 - 172 Mairie	7 000 €
			C/ 231 - 173 Pôle scolaire	5 000 €
			C/ 231 - 174 Salle polyvalente	5 000 €
			TOTAL D 23	**613 000 €**
			TOTAL GÉNÉRAL des crédits ouverts par anticipation	**643 000 €**

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte les propositions de crédits à ouvrir par anticipation au budget 2026.
Ces inscriptions seront à reprendre dans le budget 2026.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Mikaël CORBEL